

MISSION DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

(Yaoundé, du 6 au 17 novembre 2017)

SYNTHESE DES RESULTATS ATTEINTS

La mission sur les statistiques de finances publiques (SFP), conduite par le Conseiller Régional Résident (M. Francis Gahizi) **s'inscrivait dans le cadre du renforcement des capacités en matière des statistiques de finances publiques (SFP)**. Elle fait suite à une mission de novembre 2016 et d'un atelier régional en avril 2017 visant l'établissement d'un Plan d'actions relatif à l'adoption de la méthodologie du *Manuel de statistiques de finances publiques (MFSP) 2014* par les pays membres d'AFRITAC Centre. Ces travaux ont été coordonnés par la Direction des Etudes et Prévisions, et a coïncidé avec une mission du Département des finances publiques du Fonds, qui se trouvait sur place au même moment.

L'objectif global était l'adoption par le Cameroun de la méthodologie du *MFSP 2014* pour l'analyse des politiques de finances publiques dans un cadre macroéconomique, ainsi qu'en application de la directive de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) de 2011 portant Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)¹ pour le suivi des critères de convergence de l'Union Monétaire Sous-régionale.

En termes de résultats, la mission a permis aux autorités camerounaises de réaliser les tâches suivantes :

- L'identification et le traitement des données source appropriées à la production des statistiques des finances publiques selon la méthodologie de la Directive sous-régionale de TOFE CEMAC ainsi que du *MSFP 2001-2014* ;
- Le reclassement des TOFE mensuels format *MSFP 1986* (ancien TOFE base caisse) des exercices 2015 et 2016 à la nouvelle classification du *MSFP 2001-2014* ;
- La définition du cadre et de la couverture institutionnels actuels du secteur public camerounais.

¹ La méthodologie de référence de la directive CEMAC est le *MSFP 2001*. Il est donc utile de préciser que, lors de la révision de ce manuel, aucun changement n'a été apporté au cadre analytique et aux principes et critères de classification. Dans ce qui suit, il sera par conséquent seulement fait référence au *MFSP*, sans mention du « millésime ».